



Commission des dynamiques territoriales

2142 - Autres associations à vocation touristique

Poste de secours du Mont Sainte Odile - saison estivale 2015

Rapport n° CP/2015/343

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Départemental l'attribution à la Mense Episcopale d'une participation financière départementale au fonctionnement du poste d'alerte et de secours du Mont Sainte Odile pendant la saison touristique estivale 2015.

Depuis 2004, la Direction du Mont Sainte Odile met en place annuellement, avec le soutien financier du Département, un poste d'alerte et de secours fonctionnant pendant la saison touristique estivale.

A cet effet, cinq associations : la Croix Rouge, la Croix Blanche, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, Terre-Neuve 67 et l'Association de la Protection Civile se relayent pour assurer le fonctionnement du poste.

La prise en charge départementale concerne la mise à disposition de matériel et les frais de déplacement (470 € / jour) pour quatre secouristes sachant que leurs frais de repas sont pris en charge par le Mont Sainte Odile à raison de 12 € par personne.

12 journées sont programmées (tous les dimanches du 28 juin au 30 août) pour la saison touristique 2015, entraînant un coût estimé à 5 640 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22125	65-6574-94	5 640,00 €	5 640,00 €	5 640,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention à hauteur de 5 640 € à la Mense Episcopale pour le fonctionnement du poste d'alerte et de secours du Mont Sainte Odile pour la saison touristique estivale 2015.

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,

Frédéric BIERRY

